



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 février 2020 — N° 103

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mégane Chartier dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Accueil-Parrainage Outaouais.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage aux ex-commissaires scolaires de la circonscription de D'Arcy-McGee.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter MM. Émile et Xavier Lepage pour leur deuxième participation au Tournoi international de hockey pee-wee de Québec et remercier les organisateurs et bénévoles.

19 février 2020

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Denis Dufort, ex-commissaire scolaire.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Tremblay pour avoir secouru une citoyenne.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gaétan Dubé, fondateur de l'entreprise Marché Gaétan Dubé et Fils inc.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme L'Antre-Jeunes de Mercier-Est.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jim Orrell pour ses 55 ans de carrière journalistique.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

À 10 h 03, les travaux reprennent.

19 février 2020

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemay (Masson), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 28 mai 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières et, les 23, 24, 25 et 26 septembre 2019, à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du mandat d'initiative portant sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois; elle s'est également réunie en séances de travail les 28 mars, 9 mai, 19 septembre et 5 décembre 2019 et le 18 février 2020 relativement à ce mandat. Le rapport contient 32 recommandations.

(Dépôt n°1405 -20200219)

Dépôts de pétitions

M. LeBel (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 083 citoyens et citoyennes du Québec concernant l'allocation de dépenses personnelles pour personnes hébergées en ressources intermédiaires.

(Dépôt n°1406 -20200219)

19 février 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. LeBel (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 485 citoyens et citoyennes du Québec concernant l'allocation de dépenses personnelles pour personnes hébergées en ressources intermédiaires.

(Dépôt n°1407 -20200219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 18 février 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant l'adoption du principe du projet de loi n°44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **297** en annexe)

Pour : **90** Contre : **24** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 44 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 44 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

19 février 2020

Motions sans préavis

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet gazier GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE, dans le cadre de la ratification de l'accord de libre-échange connu sous le nom d'« Accord Canada — États-Unis — Mexique », l'Assemblée nationale encourage toute démarche qui permet d'améliorer la protection apportée à l'industrie et aux travailleurs québécois de l'aluminium.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 298 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Dorion (Taschereau), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à Mme Monique Leyrac, grande actrice et icône de la chanson québécoise;

19 février 2020

QU'elle souligne sa carrière internationale exceptionnelle pendant laquelle elle a chanté sur les plus grandes scènes du monde et a été ambassadrice de la chanson québécoise à l'étranger;

QU'elle souligne sa contribution majeure au paysage culturel québécois tant dans le domaine de la chanson que de la télévision, du théâtre et du cinéma;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses pairs ainsi qu'à ses nombreux admirateurs au Québec et à l'étranger;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Nadeau-Dubois (Gouin), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé, le 14 février 2020, une consultation sur le Programme de l'expérience québécoise, invitant les représentants du marché du travail et du milieu de l'éducation ainsi que toute personne ou organisation intéressée à s'exprimer en présentant un mémoire;

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de s'engager formellement à rendre public, au terme de la période de consultation, l'ensemble des mémoires reçus dans le cadre de ladite consultation, et ce, au moment de l'annonce de la nouvelle mouture de sa réforme dans un souci de rigueur et de transparence.

19 février 2020

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **299** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), M. Marissal (Rosemont), M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'initiative de la Ville de Montréal de se prévaloir de son droit de préemption pour quelque 300 terrains afin de se donner la possibilité d'y développer, à terme, des logements sociaux et communautaires;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'analyser la possibilité d'étendre ce droit de préemption pour l'acquisition de terrains en vue de l'implantation de logements sociaux et communautaires aux municipalités qui en font la demande.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

19 février 2020

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Société d'habitation du Québec sur sa gestion administrative et sur le rapport de mai 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Programme AccèsLogis Québec : exploitation des immeubles » et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur sa gestion administrative; puis, en séance publique afin de procéder à l'audition de la Société d'habitation du Québec et afin de procéder à l'audition du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la commission à la suite de ces auditions;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition concernant l'étiquetage détaillé des poissons et des fruits de mer en vente au Québec.

19 février 2020

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 février 2020, sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, proposant que le projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, soit adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, est ajourné au nom de Mme Melançon (Verdun).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère le statut du français
comme seule langue commune et officielle au Québec;

19 février 2020

QUE l'Assemblée nationale rappelle le droit fondamental pour tous les Québécois et toutes les Québécoises de vivre et de travailler en français sur leur territoire;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'effritement du français au Québec, particulièrement en région métropolitaine;

QU'elle reconnaisse la nécessité de rouvrir la Charte de la langue française pour renforcer les protections dont s'est doté le Québec, notamment à l'égard du français comme langue de travail;

QU'elle réclame que les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la Charte de la langue française;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de déposer un projet de loi faisant en sorte que les entreprises de 25 à 49 employés soient elles aussi soumises aux exigences de cette même Charte.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 11 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 20 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, propose :

QUE la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) soit amendée de la manière suivante :

19 février 2020

Au quatrième alinéa, remplacer les mots : « QU'elle reconnaisse la nécessité de rouvrir la Charte de la langue française »; par les mots : « QU'elle demande au gouvernement de prendre tous les moyens incluant, si nécessaire, la réouverture de la Charte de la langue française »;

Au cinquième alinéa, remplacer les mots « les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la Charte de la langue française »; par les mots : « toutes les possibilités soient analysées, incluant celle d'assujettir les entreprises sous juridiction fédérale à la Charte de la langue française »;

Au dernier alinéa, après le mot « gouvernement » remplacer les mots « de déposer un projet de loi faisant en sorte que les entreprises de 25 à 49 employés soient elles aussi soumises aux exigences de cette même Charte »; par les mots : « d'analyser toute proposition susceptible de renforcer le statut du français comme langue normale et habituelle du travail, notamment dans les entreprises de 25 à 49 employés ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère le statut du français comme seule langue commune et officielle au Québec;

QUE l'Assemblée nationale rappelle le droit fondamental pour tous les Québécois et toutes les Québécoises de vivre et de travailler en français sur leur territoire;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'effritement du français au Québec, particulièrement en région métropolitaine;

QU'elle demande au gouvernement de prendre tous les moyens incluant, si nécessaire, la réouverture de la Charte de la langue française pour renforcer les protections dont s'est doté le Québec, notamment à l'égard du français comme langue de travail;

19 février 2020

QU'elle réclame que toutes les possibilités soient analysées, incluant celle d'assujettir les entreprises sous juridiction fédérale à la Charte de la langue française;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement d'analyser toute proposition susceptible de renforcer le statut du français comme langue normale et habituelle du travail, notamment dans les entreprises de 25 à 49 employés.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé (Matane-Matapédia) et sur la motion d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme St-Pierre (Acadie), propose :

QUE la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, après le 5^e paragraphe, le paragraphe suivant :
« QU'elle demande au gouvernement d'appeler pour étude par l'Assemblée nationale le projet de loi 590, présenté par le député de Jacques-Cartier, au sujet de la gratuité des services d'enseignement du français pour l'ensemble des Québécois »;

À la 15^e ligne, après le mot « déposer », retirer les mots « un projet de loi faisant en sorte que les » et remplacer par les mots « un plan d'action ambitieux afin de faire la promotion de l'usage du français au sein des »;

Enfin, aux 17^e et 18^e lignes, retirer les mots « soient elles aussi soumises aux exigences de cette même Charte ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère le statut du français comme seule langue commune et officielle au Québec;

QUE l'Assemblée nationale rappelle le droit fondamental pour tous les Québécois et toutes les Québécoises de vivre et de travailler en français sur leur territoire;

19 février 2020

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'effritement du français au Québec, particulièrement en région métropolitaine;

QU'elle reconnaisse la nécessité de rouvrir la Charte de la langue française pour renforcer les protections dont s'est doté le Québec, notamment à l'égard du français comme langue de travail;

QU'elle réclame que les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la Charte de la langue française;

QU'elle demande au gouvernement d'appeler pour étude par l'Assemblée nationale le projet de loi 590, présenté par le député de Jacques-Cartier, au sujet de la gratuité des services d'enseignement du français pour l'ensemble des Québécois;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de déposer un plan d'action ambitieux afin de faire la promotion de l'usage du français au sein des entreprises de 25 à 49 employés.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé (Matane-Matapédia) et sur les motions d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, et de Mme St-Pierre (Acadie), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) refuse les propositions d'amendement de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, et de Mme St-Pierre (Acadie).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

19 février 2020

Motions du gouvernement

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans sa réponse, déposée devant l'Assemblée nationale le 18 février 2020, au rapport du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2019-2023, déposé devant l'Assemblée nationale le 8 octobre 2019;

Modifie la recommandation 1 pour que les taux et échelles de traitement soient majorés comme suit :

- une augmentation de 3,5 % au 1^{er} avril 2019 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2019);
- une augmentation de 2,5 % au 1^{er} avril 2020 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2020);
- une augmentation de 2,0 % au 1^{er} avril 2021 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2021);
- une augmentation de 2,0 % au 1^{er} avril 2022 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2022);

Approuve les recommandations 2 à 6.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

19 février 2020

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 février 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

19 février 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant l'adoption du principe du projet de loi n°44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification :

(Vote n° 297)

POUR - 90

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Champlain)	Poulin (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Martel (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dorion (QS)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)

CONTRE - 24

Anglade (PLQ)	Ciccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)

19 février 2020

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 298)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charest (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

19 février 2020

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Nadeau-Dubois (Gouin), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 299)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Mélançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccione (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)